AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES- LOURDES- PYRENEES

Enquête publique relative au projet arrêté de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Tarbes

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées informe qu'il sera procédé à une enquête publique, durant 31 jours 1/2 consécutifs, **du mercredi 4 novembre au samedi 05 décembre 20120 à 12h00**, pour avertir le public et recueillir ses appréciations, suggestions et contre- propositions sur le projet arrêté de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tarbes.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Tarbes, bâtiment Pyrène – Service Urbanisme Opérationnel – 29 bis rue Georges Clémenceau – 65000 TARBES.

Par délibération du 14 février 2019, la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tarbes afin de pouvoir enlever la protection édictée au titre de l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme, dans sa version en vigueur à la date d'approbation du PLU et reprise à l'article L.151-19 de la version actuelle du même code, pour le bâtiment situé au 6, rue Eugène Ténot à Tarbes.

Les bâtiments existants sur cette parcelle sont repérés en annexe du PLU comme un Elément du Paysage à Préserver (EPP n°10), avec les indications suivantes :

- pas de démolition des bâtiments
- les transformations et extensions devront prendre en compte et être en cohérence avec l'architecture du bâtiment préservé.

Ce site a été retenu par l'assemblée départementale pour l'implantation du futur bâtiment des archives départementales. Ce projet nécessitant la démolition partielle du bâti existant, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a donc demandé la suppression de l'EPP n°10.

Au terme de l'enquête publique, et après examen des observations du public, des avis des organismes consultés et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le projet de la révision allégée du PLU de la commune de Tarbes sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées. En cas d'approbation, et après réalisation des modalités de publicité obligatoires, la révision allégée du PLU de Tarbes sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet des Hautes- Pyrénées.

Le dossier d'enquête publique, comprenant toutes les pièces et avis exigés selon l'article R 123-8 du Code de l'Environnement, ainsi qu'un registre, seront déposés à la mairie de Tarbes, bâtiment Pyrène – Service Urbanisme Opérationnel – 29 bis rue Georges Clémenceau – 65000 Tarbes. Ils seront tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 14h15, et le vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 16h15.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur internet aux adresses suivantes : www.tarbes.fr et www.agglo-tlp.fr. Il pourra aussi être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au bâtiment PYRENE, 29 bis rue Georges Clémenceau à Tarbes, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie, et au bâtiment de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées, situé 30 avenue Antoine de Saint Exupéry à Tarbes, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

- Les Lundis: de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15
- Les Mardis, Mercredis, Jeudis : de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 17h15
- Les Vendredis : de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 16h15

Madame Karine LE CALVAR a été désignée Commissaire-Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau. Elle se tiendra à disposition du public au bâtiment PYRENE à Tarbes, pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

- mercredi 4 novembre de 9h00 à 12h00,
- samedi 14 novembre de 9h00 à 12h00,
- jeudi 26 novembre de 14h00 à 17h00,
- samedi 5 décembre de 9h00 à 12h00,

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante :

Madame le Commissaire-Enquêteur (projet arrêté de révision allégée du P.L.U. de Tarbes) – Mairie de Tarbes – Bâtiment Pyrène – Service Urbanisme Opérationnel – 29 bis rue Georges Clémenceau – BP 31329 – 65013 TARBES CEDEX 9; ou par courriel à l'adresse suivante :

revision-allegee-plu-tarbes@mail.registre-numerique.fr Cette adresse courriel sera ouverte du mercredi 4 novembre 8h00 au samedi 5 décembre 2020 à 12h00.

Le public pourra aussi se rendre sur le site https://www.registre-numerique.fr/revision-allegee-plu-tarbes pour déposer, sur un registre dématérialisé, ses observations. Ce site sera ouvert du mercredi 4 novembre 8h00 au lundi 5 décembre 2020 à 12h00.

A compter de la date de clôture de l'enquête, Madame le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente (30) jours pour transmettre à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, l'exemplaire du dossier d'enquête accompagné du registre et pièces annexes, du rapport et des conclusions motivées.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de Gilles ALARD (bâtiment de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées situé au Téléport I à Juillan). Tél : 05 62 41.41.80 Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées – Zone Tertiaire Pyrène Aéro Pôle- bâtiment Téléport 1 à Juillan ainsi qu'à la Mairie de Tarbes. : au bâtiment Pyrène – Service Urbanisme Opérationnel, 29 bis rue Georges Clémenceau, à Tarbes.

Le Président, Gérard TRÉMÈGE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE - DDT

Par arrêté interpréfectoral du 13 octobre 2020, une enquête publique unique d'une durée de 16 jours, du **lundi 23 novembre 2020 à 09h00 au mercredi 9 décembre 2020 à 12h00**, a été ordonnée sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société COINTRE en vue de renouveler, pour une durée de 12 ans, son autorisation d'exploiter une carrière de roches massives sur le territoire de la commune de Gourdan-Polignan (31).

Cette activité d'extraction intègre une installation connexe de broyage, concassage, criblage (relevant du régime de l'enregistrement des installations classées pour la protection de l'environnement) ainsi qu'une installation de transit de produits minéraux (relevant du régime de déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement).

Un exemplaire des dossiers d'enquête est déposé en mairie de Gourdan-Poligan (31), ainsi que dans les mairies des communes de Tibiran-Jaunac (65), Mazères de Neste (65), Aventigan (65), Saint-Bertrand de Comminges (31), Valcabrère (31), Labroquère (31), Barbazan (31), Cier-de-Rivière (31), Pointis-de-Rivière (31), Seilhan (31), Huos (31), Ausson (31) et Montréjeau (31), où ils peuvent être consultés sur place, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique, mis à disposition pour l'enquête, dans les locaux de la mairie de :

- Gourdan-Poligan – 23 rue René Arnaud (31210), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, les dossiers et l'étude d'impact sont mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne à l'adresse suivante :

http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement

Monsieur Henri GARRIGUES, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il assure une permanence effective en mairie de Gourdan-Poligan, afin de recevoir les personnes qui jugent utile de présenter des observations, les jours et heures suivants :

- le mercredi 25 novembre 2020 de 14h00 à 17h30
- le samedi 5 décembre 2020 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 9 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, des mesures sanitaires renforcées sont mises en place par les gestionnaires des lieux de permanence afin d'assurer la protection du commissaire enquêteur, du personnel gestionnaire des lieux d'enquête ainsi que du public :

- Mise en place un fléchage adapté conduisant au lieu où se tient la permanence ;
- Mise à disposition d'une salle d'attente pour le public venant consulter le commissaire enquêteur en faisant respecter les mesures de distanciation ;
- Introduction dans la salle où le commissaire enquêteur tient ses permanences, d'une seule personne à la fois de préférence, et à défaut deux personnes au maximum, avec port de masque obligatoire (non fourni) ;
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ;
- Réalisation d'une désinfection et de l'aération des lieux d'enquête, à des intervalles réguliers par un agent de nettoyage (selon le même protocole défini pour les dernières élections municipales).

Un registre à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés en mairie de Gourdan-Poligan (31) pour y consigner les observations relatives aux projets.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également adressées par voie postale, pendant la durée de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Gourdan-Poligan (31) ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies des communes de Gourdan-Poligan (31), Tibiran-Jaunac (65), Mazères de Neste (65), Aventigan (65), Saint-Bertrand de Comminges (31), Valcabrère (31), Labroquère (31), Barbazan (31), Cier-de-Rivière (31), Pointis-de-Rivière (31), Seilhan (31), Huos (31), Ausson (31) et Montréjeau (31), ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, et sur le site Internet des services de l'État de la Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statue sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE des Pyrénées
S.A.S. La Nouvelle République des Pyrénées
Société par Actions Simplifiée au capital de 610.400€
Siège social : 54, av. Bertrand-Barère - 65007 Tarbes
Président Directeur Général, Directeur de la publication : Jean-Michel BAYLET
Directeur Général Délégué : Jean-Nicolas BAYLET
Rédacteur en chef : Jean-Louis TOULOUZE
Journal composé par une équipe d'Ouvriers Syndiqués
Audience mesurée par AUDIPRESSE
Principal associé : Groupe La Dépêche du Midi.
Diffusion moyenne 2016 : 10241 exemplaires - N° CPPAP : 0420 C 86479 - ISSN 1146447X
Impression : Groupe La Dépêche du Midi - Avenue Jean-Baylet - 31095 TOULOUSE.
Origine géographique du papier : Espagne, composé à 100% de fibres recyclées, issu de forêts durablement gérées, Eutrophisation : P=0,77mg par exemplaire.
IMPRIM'VERT
DIRECTION ADMINISTRATION, REDACTION : 54, av. Bertrand-Barère, BP 730 65007 TARBES Cedex. Tél. 05.62.44.05.05
PUBLICITÉ : Groupe Dépêche, 1 place de Verdun, 65000 Tarbes. Tél. 05.62.33.73.10
ABONNEMENTS : 09.77.40.65.65 - abonnements@nrpyrenees.com
Tirage et diffusion contrôlés par OJD DIFFUSION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

- Dérivation des eaux de la source Armary Nogué alimentant la commune de Betpouey
- Instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Betpouey

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source Armary Nogué alimentant la commune de Betpouey et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Betpouey, est ouverte **du jeudi 19 novembre au vendredi 4 décembre 2020 inclus.**

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie – Cité Reffye - 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 – 65013 Tarbes 9 (ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr).

Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Betpouey aux jours et heures d'ouverture des bureaux et y adresser toute correspondance à M. Tony LUCANTONIO, commissaire enquêteur, qui tiendra ses permanences le jeudi 19 novembre de 10h à 12h et le vendredi 4 décembre de 10h à 12h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie de Betpouey et à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html.

En application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 et R.311-1 à R.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité.

Fait à Tarbes, le 26 octobre 2020
Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sibylle SAMOYAULT

Je suis un particulier.
Je passe ma petite annonce
dans
LA DÉPÊCHE DU MIDI
Le Petit Bleu
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE des Pyrénées
MIDI OLYMPIQUE Le journal du rugby
Le Villefranchois LA GAZETTE du QUERCY/ROUERGUE
la Gazette DU COMMINGES
Par téléphone : 04.3000.7000
(appel non surtaxé prix d'un appel local)
Règlement par CB
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

ARTISANS, COMMERÇANTS...
LES BONS RÉFLEXES

AGENCE MATRIMONIALE

Depuis 1981 Duo Tendresse Vous propose des rencontres sérieuses et durables sur votre département. Ouvert même durant le confinement (règles sanitaires et gestes barrières). Le bonheur vous le méritez bien

Rencontres-unions-mariages.fr - 05 61 23 80 66

GASCOGNE TOURISME

Bonjour à toutes et tous,

Nous souhaitons vous retrouver rapidement mais actuellement l'activité Voyages est reportée.

De nouveaux projets sont toujours à l'étude et respecteront les dispositifs sanitaires.

En attendant prenez soin de vous pour être en forme à l'heure de la reprise !

Pour toute demande, n'hésitez pas à nous contacter.

Location avec ou sans chauffeur MINIBUS modulable 9 places

ou 6 places + 1 fauteuil roulant

05 62 09 31 05 – MARCIAC
gascogne.tourisme@wanadoo.fr
www.gascognetourisme.com
Siret 382165496 – IM 032120003

Si cette rubrique vous intéresse, contactez le
05 33 07 3000